

Le 11 janvier 2023

Cher(e) paralégal(e),

Cher(e) officier des formalités,

Nous vous souhaitons une année 2023 remplie de succès tant sur le plan personnel que professionnel !

Avec notre équipe à présent agrandie, nous espérons pouvoir vous proposer de très belles choses cette année.

SAVE THE DATE - Pour vous mettre en haleine, nous vous conseillons déjà de bloquer la date du 16 mars 2023 pour notre premier grand événement. Les informations détaillées suivront.

Il est à présent temps de renouveler votre demande d'adhésion ou de compléter votre demande d'adhésion en tant que nouveau membre.

Si vous souhaitez rester membre de BELAIPA en 2023, ce que nous espérons, nous vous remercions de nous transmettre le formulaire de demande d'adhésion ci-joint dûment complété. Celui-ci nous permettra de mettre à jour nos fichiers avec d'éventuels changements, mais aussi de respecter le règlement général sur la protection des données en obtenant votre accord pour la réception d'informations de notre part notamment.

Les factures seront transmises au plus vite après réception des formulaires.

Le montant de la cotisation est inchangé et s'élève donc encore en 2023 à 85 €.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter via info@belaipa.be.

A très bientôt.

Bien cordialement,

BELAIPA

Annelies, Maud, Martine et Jean-Marc